

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** : Mme BOUCHARD-STECH**OBJET
DE LA DELIBERATION****Carte « Culture Etudiants » - Année universitaire 2006-2007 – Reconduction de la participation de la Ville - Conventions à passer entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis deux ans, la Ville adhère au dispositif de la carte « Culture Etudiants », mis en oeuvre par la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon avec la participation des acteurs culturels dijonnais.

Il convient de noter que depuis sa création, la carte « Culture Etudiants » a rencontré un écho particulièrement important ; ainsi, pour l'année universitaire 2005-2006, 4 936 étudiants ont bénéficié de la carte, dont 3 359 habitant à Dijon. Les titulaires sont principalement des étudiants à l'Université de Bourgogne (77 %) et des jeunes femmes (66 %). Le cinéma art et essai et la musique sont les pratiques les plus recherchées (39 % et 38 %) pour l'ensemble de ces jeunes gens.

Conformément au contrat d'agglomération, à la convention signée entre la Ville, l'Université de Bourgogne et la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon le 27 octobre 2003, ainsi qu'à la convention-cadre signée le 20 septembre 2004 par les partenaires du dispositif, il est proposé de reconduire la participation de la Ville pour l'année universitaire 2006-2007.

Cette reconduction implique la passation de deux conventions entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon :

- l'une, de financement, relative à l'objet, au montant, aux conditions d'utilisation et aux modalités de versement de la subvention de la Ville à l'établissement public de coopération intercommunale,
- l'autre, portant sur la compensation tarifaire dont bénéficie l'Auditorium.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider de reconduire la participation de la Ville au dispositif de la carte « Culture Etudiants » pour l'année universitaire 2006-2007, à hauteur de 70 000 € ;

2 – approuver les projets de conventions à passer entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, pour la mise en oeuvre de cette contribution, annexés au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 – m'autoriser à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT